



LOCATION LOGEMENT DES ECOLES

Le logement des écoles de 99m² sera loué à partir du 15/02/2024 à Marjorie et Grégory SZYMANSKI. Nous leur souhaitons la bienvenue à Villers le Sec.

Le petit logement au-dessus des écoles(50m²) sera à louer début Avril ou Mai 2024. Il est composé d'une chambre, une cuisine, une salle de séjour, un cellier et un parking. Le tarif de location est de 395€ et 30€ de charge de chauffage mensuel. Les candidatures sont reçues par mail en mairie ou par courrier.

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA MEDIATHEQUE 2023-Catégorie A-

Christine LEONHARDT présente le rapport des activités de la médiathèque 2023. Il en ressort les points suivants : 1527 livres appartiennent à la mairie auxquels il faut en ajouter 500 de la médiathèque départementale. 51 CD sont à disposition, 2 liseuses et 2 tablettes.

On compte 163 adhérents dont 32 nouveaux cette année. Un vendredi sur deux, Christine propose des animations dans les classes de l'école. Actuellement 11 bénévoles assurent les permanences et autres services. La municipalité remercie ces personnes volontaires. Les nouveautés 2023 ont été : des soirées cinéma, des animations musicales : flute, musique africaine et une rencontre 'apéro- livres'.

Pour l'année 2024, un budget municipal de 1000€ est validé pour les activités et achats de nouveaux livres.

CINEMA HUMORISTIQUE A LA MEDIATHEQUE

Une nouvelle séance- gratuite- de cinéma est prévue **le Mercredi 28 Février 2024 à 18h** : Les **Sexygénéaires** et sera suivie du montage « Villers le Sec 2023 » présentée lors de la cérémonie des vœux 2024.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2024

L'ensemble des dossiers d'investissements est présenté aux élus ; le terrain multisports, la rénovation des logements au 12, rue de Neurey et de la maison des Belles Baraques, la sécurité du village (2^{ème} tranche) et une pompe à chaleur en mairie pour remplacer le chauffage-citerne au gaz. Des dossiers de subventions ont été déposés en janvier 2024 à hauteur de 80%. Nous attendons les avis des financeurs, mais déjà 70 906€ sont déjà acquis. En fonction des subventions obtenues, nous devons élaborer des choix stratégiques.

PROJET AGRIVOLTAÏQUE

Le conseil municipal continue, depuis octobre 2022, à réfléchir au sujet de la mise en place d'un parc agrivoltaïque sur le territoire de la commune. Outre la location du terrain qui permettrait une rentrée d'argent annuelle pendant plusieurs décennies (une part serait rétrocédée aux agriculteurs- locataires). Nous avons sollicité la société retenue pour : l'installation de l'électricité dans les locaux des associations du Moto-club et des chasseurs, un parcours pédagogique pour les écoliers, l'installation de ruches sur le site, un tarif préférentiel du KWh pour les TOUS les habitants du village, une aide au financement de nos projets d'investissements, une possibilité de financement participatif pour les personnes morale ou physique. Enfin, tous les propriétaires voisins ont été contactés pour connaître leur souhait en vue de bénéficier de cet avantage financier à titre personnel.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier qui devrait voir le jour en 2027/2028.

FICHE D'INSCRIPTION POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

Des fiches d'inscription sont déjà disponibles à la mairie pour la rentrée scolaire 2024/2025. Elles sont à remplir et à rendre à Madame Roman, directrice de l'école.

JOB D'ETE POUR LES JEUNES : Info jeunes organise une activité « Job d'été » le mercredi 10 avril 2024 de 13h30 à 17h30 au 1, rue de Franche Comté à Vesoul.

RECENSEMENT CITOYEN : Il est obligatoire dans les 3 mois suivant les 16 ans soit en mairie soit sur Recensement citoyen.

AGENDAS Les agendas joints au Villers Info sont offerts par nos conseillers départementaux : Isabelle GEHIN et Michel RICHARD, que nous remercions.

RESPECT DES LIEUX COMMUNS : Des déjections canines sont laissées dans la rue de Neurey, notamment vers l'église. Les propriétaires de ces animaux sont priés de les ramasser.

JOURNAL DU VILLAGE : Cette année, la réalisation du Journal du Village 2024 a pris du retard. Enfin le voici, nous vous présentons nos excuses.

HISTOIRE DE L'ECOLE DE VILLERS LE SEC

Vous trouverez ci-joint la suite du Journal du Village et des témoignages des Mesdames Jacqueline ANDRE, Anne CONTET et Paulette BRINGOUT au sujet de L'ECOLE D'ANTAN AU VILLAGE.

Les cours étaient dispensés toutes les journées de la semaine sauf le jeudi, jour de repos. A 8 heures la cloche sonnait et les cours se terminaient à 11h. L'après-midi se déroulait de 13h30 à 16h30.

A l'époque, une classe unique accueillait de 25 à 30 enfants, c'est-à-dire que celle-ci comptait tous les niveaux scolaires : GS, CP, CE, CM et FE (Fin d'Etudes) avec des enfants âgés de 5 à 14 ans... En fin de CM2, les enfants pouvaient s'orienter soit vers une classe de sixième au Collège, soit vers une classe de Fin d'Etudes.

Pendant deux années, les classes de Fin d'Etudes permettaient de passer les épreuves du « Certificat d'Etudes » ou de partir en apprentissage par exemple. Le Certificat d'Etudes Primaires comprenait beaucoup de matières pédagogiques : rédaction, dictée- questions, grammaire, calcul, histoire, géographie, sciences, calcul mental, récitation ou chant, dessin-travaux manuels et écriture sur 5 points. Les épreuves se passaient à l'âge de 12 ans.

Les vacances d'été commençaient le 14 juillet et se terminaient le premier octobre. Les petites vacances se déroulaient ainsi : Toussaint trois jours ; Noël une semaine ; Carnaval et Pâques une semaine. Les congés scolaires s'adaptaient au rythme de la vie agricole, rurale et religieuse des villages.

A l'école, en 1964, année d'arrivée de Madame ANDRE il n'y avait qu'une alimentation en eau froide pour les enfants et les enseignants. Le fourneau à bois, ou à fuel « réchauffait les esprits » et était approvisionné par les enfants. Les élèves balayaient la classe. L'écriture s'effectuait à l'encre avec des plumes « Gauloises ou Sergent Major ». Un seul téléphone commun était en place pour l'école et la mairie. Une sortie annuelle avait lieu avec les enfants et les parents volontaires. Les « grands » aidaient les petits à s'habiller et les enfants étaient gentils

En 1975, l'école des Belles Baraques ferme et les enfants sont donc accueillis à Villers le Sec par Mesdames ANDRE et la nouvelle maitresse Anne CONTET. Les enfants sont répartis par niveaux scolaires dans les deux classes.

Les élèves des fermes sont véhiculés dans une voiture break pilotée par Brigitte. Parfois, les maitresses palliaient à des insuffisances avec leur voiture personnelle.

Dans le bâtiment municipal, on comptait à l'époque ; deux logements : une classe et la mairie.

En 1987 le RPI Villers/ Colombe voit le jour et en 1990 la construction d'une maternelle ouvre ses portes aux enfants de Petite Section.

Aujourd'hui on compte 85 enfants scolarisés au RPI. Les communes prennent en charge le fonctionnement des écoles soit environ 1000€/an et par enfant scolarisé.